



OPERATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ANCIENNES GRAVIERES DU MARAIS DE L'ETOURNEL (LOTS 1 ET 5) - PHASE 1

Compte-rendu de réunion de chantier

Jeudi 02/03/2017

Rédacteur : Virgile BENOIT, représentant du maître d'œuvre

Société / Organisme	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail	P	D	C
Maître d'ouvrage PNR du Haut-Jura	Jean-Gabriel NAST	Président	03 84 34 12 30	parc@parc-haut-jura.fr		X	
	Pierre LEVISSE	Chargé de mission	03 84 34 12 30	p.levisse@parc-haut-jura.fr	X	X	
Maître d'œuvre Hydro'Eco (affilié Natura Scop)	Virgile BENOIT	Maître d'œuvre	06 79 40 64 56	virgilebenoit73@gmail.com	X	X	X
Entreprises Lot 1 (Terrassements) Forézienne d'Entreprises - Agence Alpes-Savoie	Marc MEIGNAUD	Chef d'Agence	04 79 85 57 19	marc.meignaud@eiffage.com		X	
	Gilles GRENARD	Conducteur de travaux principal	06 70 88 96 62	gilles.GRENARD@eiffage.com	X	X	X
	Gilles FERRAND		06 87 80 67 18	gilles.ferrand@gmail.com	X	X	
	Sarah DOMERGUE	Responsable environnement	06 16 62 14 45	Sarah.DOMERGUE@eiffage.com		X	
Lot 5 (Travaux forestiers) ONF	David LAMBERT	Conducteur de travaux	06 27 17 92 35	david.lambert@onf.fr		X	X
	Guillaume GIRARD	Conducteur de travaux	06 63 01 96 48	guillaume.girard@onf.fr		X	X
Coordination S.P.S. Qualiconsult Sécurité	Romain KAMZOL	Coordinateur SPS	06 71 70 67 12	romain.kamzol@qualiconsult.fr		X	
Autres intervenants							
Mairie de Pougny	Jean-Louis DURIEZ	Maire		mairie.pougny@gmail.com		X	
CNR	Antoine AMOUREUX			A.AMOUREUX@cnr.tm.fr		X	
	Françoise ABADIE			F.Abadie@cnr.tm.fr		X	
CCPG	Cécile GEORGET			cgeorget@ccpg.fr		X	
	Bruno LADET			bladet@ccpg.fr		X	
Département de l'Ain	Alexandre BACHER			alexandre.bacher@ain.fr		X	
	Marjorie LEORIER			marjorie.leorier@ain.fr		X	
	Franck COURTOIS			franck.courtois@ain.fr		X	
COGEFE	Damien SIDLER			damien.sidler@corealis.ch		X	
FDAAPPMA 74	Philippe HUCHET	Chargé d'études		huchet@pechehautesavoie.com		X	
AAPPMA Chablais Genevois	Philippe CROLA	Président	04 50 71 17 79	aappmacg@wanadoo.fr		X	
FDAAPPMA 01	Adrien BORNET			bornet.peche.01@orange.fr		X	
Groupement des pêcheurs gessiens	Roger MATTY	Président		r.matty@orange.fr		X	
Lieutenant de Louvèterie	Gabriel LAGRIFFOUL			gabriel.lagriffoul@numericable.fr	X	X	

(P : présent, D : diffusion, C : convoqué)

1. OBJET DE LA REUNION

La réunion avait pour objet :

- Réunion hebdomadaire de chantier

2. DEROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

L'Ordre de Service n°1 notifiant le commencement des travaux (y compris phase préparatoire) de la phase 1 a été transmis par le maître d'œuvre à l'entreprise avec effet à la date du 3 janvier 2017, pour un délai estimé à 2 mois. Cette date fixe le départ du délai contractuel des travaux.

Les travaux forestiers ont débuté le mardi 17 janvier 2017.
Les terrassements ont débuté le lundi 23 janvier 2017.

Compte tenu des cadences tenues par les entreprises et afin de limiter l'impact écologique des travaux sur une seule période, il a été convenu de réaliser les travaux de la seconde phase (initialement prévue en automne 2017) dans la continuité des travaux de la première phase. Cette modification du planning de travaux a été validée par les services de la DDT et de la DREAL.

Les ordres de services notifiant le commencement des travaux de la phase 2, en date du 6/01 (Lot 5) et 13/01 (Lot 1) ont été transmis aux entreprises.

Les travaux devront être terminés avant le 15 mars 2017.

L'avancement estimatif des travaux est le suivant :

<u>Implantation du chantier :</u>	100%
<u>Travaux préparatoires, travaux forestiers :</u>	90%
<u>Terrassements :</u>	
Etangs 1 et 2 :	100%
Etang 3 :	100%
Etang 7 :	100%
Aménagements hydroécologiques :	80%
Gestion de la renouée du Japon :	100%
Piste accès ponton pêche (étang 3)	30%
<u>Remise en état :</u>	25%

3. REMARQUES ET MODIFICATIONS DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Passé 8 jours, sans contestation de l'entrepreneur, le compte rendu de chantier deviendra contractuel

Sans objet.

4. OBSERVATIONS ET DECISIONS	Intervenant concerné
➤ Sécurité et protection de la santé	
Sans objet.	
➤ Travaux préparatoires et implantations de chantiers	
Sans objet.	
○ <u>Circulation des engins</u>	
Rappel :	
Il est demandé aux entreprises de limiter au strict nécessaire les passages d'engins le long de l'étang 3 et jusqu'à l'étang 1, compte tenu de l'état des sols et de l'important ornierage existant. Le passage par la base vie puis par la seconde barrière (actuellement fermée) devra être privilégié.	FOREZIENNE
L'évacuation des déchets et notamment le béton sera effectuée par la piste longeant l'étang de l'étang 2, en passant par la barrière actuellement fermée à clé.	
➤ Travaux forestiers (Lot n°5)	
○ <u>Abattage / Débroussaillage</u>	
Travaux restant à réaliser par l'ONF :	
- Abattages et débroussaillage du parking (arbres marqués en présence du maître d'ouvrage). En attente DICT.	ONF
- Abattage (sans évacuation ni dessouchage) dans la zone du Marais au nord de la zone de travaux. Implantation à prévoir en présence du maître d'ouvrage.	
○ <u>Gestion de la renouée</u>	
Sans objet.	
➤ Terrassements des berges des étangs et création de hauts-fonds (Lot n°1)	
○ <u>Terrassements</u>	
<u>Avancée de l'étang 7 :</u>	
Rappel :	
Les matériaux extraits du terrassement du talus au pied du futur observatoire seront partiellement redéployés sur les terrains périphériques (hors emprise du futur observatoire) ainsi qu'au niveau de la grosse dépression située au niveau du cheminement (à proximité des blocs béton).	FOREZIENNE
Une partie des matériaux extraits sera mise en remblai en travers du chemin (en	

direction de la digue), de sorte à créer un merlon de 50 cm de hauteur sur 2 à 3 m de largeur.

Rampe PMR de l'étang 3 :

Rappel : la rampe PMR doit avoir une pente de 4% et un palier de 2 m de longueur au milieu de la piste.

Les matériaux extraits seront redéployés en pied de berge de l'étang 3, en contrebas du virage de la rampe.

Il est demandé à l'entreprise de surcreuser le fond de l'étang au devant du futur ponton de pêche.

Evacuation des morceaux de béton :

L'entreprise doit fournir le volume de béton évacué du site ainsi que le volume des déchets autres (ferrailles, plastiques...).

FOREZIENNE

FOREZIENNE

➤ **Aménagements hydroécologiques (Lot n°1)**

○ Frayère à brochet

Sans objet.

○ Création de mares

Trois mares seront créées au sein de la prairie, au niveau de la zone de stockage des grumes. Parmi ces mares, deux de petite taille seront terrassées en lisière des boisements. La troisième sera terrassée au niveau de la dépression existante.

FOREZIENNE

○ Gestion des fossés

L'implantation des bouchons à créer au niveau des drains de la zone des Marais sera effectuée mercredi 08/03 en présence du maître d'oeuvre.

HYDRO'ECO /
FOREZIENNE

Concernant la création du fossé de diffusion des écoulements de sortie de la STEP, les entrées en terre devront se trouver au minimum à 2m du pied de talus de la voie ferrée. Ce fossé aura les dimensions suivantes :

FOREZIENNE

- Largeur en gueule : 3 m minimum
- Largeur en fond : 1 m

Ce fossé ne devra pas être rectiligne lorsque la distance vis à vis de la voie ferrée le permet.

➤ **Traitement de la renouée du Japon (Lot n°1)**

Sans objet.

➤ **Protection de l'environnement / Préservation de la faune et flore**

Sans objet.

➤ **Remise en état**

Il est demandé à l'entreprise :

- de cheniller et niveler le terrain à l'aide du godet de curage, au droit du futur sentier sur l'avancée 1 de l'étang 3.
- de remettre en état le sentier longeant l'étang 2 à l'aide du godet de curage afin de niveler les ornières.

Rappel :

La remise en état du site et notamment des secteurs qui seront concernés par des travaux de création de sentiers, devra tenir compte des prescriptions transmises par la maîtrise d'œuvre pour les lots 2, 3 et 4 à savoir :

- Constat fait que le sentier est à réaliser sur un matériau sensible à l'eau fortement remanié par le passage des engins des lots 1 et 5. **Il est validé que le lot 1 dans le cadre de la remise en état passera un coup de lame permettant d'assurer en tout point une évacuation de l'eau.**
- Constat fait que l'accès aux plateformes X2 et X3 est difficile pour réalisation des ouvrages bois avec des véhicules léger (étalement de matériaux terreux et de broyats). **Il est demandé au lot 1 dans le cadre de la remise en état de passer un coup de lame sur l'emprise du sentier et des ouvrages bois pour permettre d'assurer en tout point une évacuation de l'eau et la réalisation des ouvrages sur sol sain.**

FOREZIENNE

➤ **Documents à transmettre par l'Entreprise**

- Plans de récolement
- DICT pour travaux forestiers au niveau du parking

➤ **Documents à transmettre par le maître d'œuvre**

Prochaine réunion de chantier :
Mercredi 08 mars 2017 à 14h00